



CONTRAT DE LOCATION

Salle du Clos Galy – Pressagny le Val

Mairie de Notre-Dame de l'Isle

Tél : 02.32.52.60.90

Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél : Courriel :

Location

Date de début de location :

vendredi samedi dimanche samedi et dimanche forfait 3 jours

autre :

Nature de l'évènement :

Réservé à l'administration

Tarifs

Location de la salle :

Option vaisselle : placard(s) soit :

Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public de 1.000 € (mille euros) devra être versé lors du dépôt de contrat. Il sera restitué par courrier après l'état des lieux de sortie. En cas de détérioration, les réparations seront à la charge du locataire.

Dans les 15 jours suivant la réservation, un acompte de 50% du prix de la location sera demandé.

Le solde sera encaissé dans le mois précédent la location.

Dans le cas d'une location de dernière minute, l'intégralité du montant dû sera réglée en une seule fois à la signature du contrat.

L'ensemble des factures (acompte et solde) sera adressé par le Trésor Public, sous forme d'avis de sommes à payer, au domicile du locataire.

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur de la salle du Clos Galy et accepte le contrat de location.

Fait à Notre-Dame de l'Isle, le

Le locataire,

Le Maire,

Thibaut BEAUTÉ